



MAIRIE DE MAZERES
Rue de l'Hôtel de Ville, 09270 MAZERES
05.61.69.42.04 - mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N°25/185 REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
FORUM DES ASSOCIATIONS
Rue des Couverts (VCR/7) et Rue de l'Industrie (VC R24)

Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

CONSIDERANT que pour **permettre le bon déroulement du FORUM DES ASSOCIATIONS**, à 09270 **MAZERES**, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation **Rue des Couverts (VC R17) et Rue de l'Industrie (VC R24) à compter du vendredi 05 septembre 2025;**

ARRETE

Article 1 : Du vendredi 05 (14h00) au samedi 06 (14h00) septembre 2025, la circulation et le stationnement Rue des Couverts (VC R17) et Rue de l'Industrie (VC R24) seront interdits.

L'accès sera autorisé aux riverains. La circulation se fera par les rues adjacentes.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par les services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 01 septembre 2025.

Le Maire
Louis MARETTE